

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION (N°526) DE MISE A DISPOSITION, DES SALLES AILEY ET LOUDIERES, A LEOP'ART, A TITRE PAYANT

DÉCISION N° AU-18-303 EN DATE DU 08 OCTOBRE 2018

VU le Code général des collectivités territoriales :

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Adjointe au Maire

VU la demande de l'association « Leop'Art » représentée par Madame Sylvie KOUKOUI, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, d'organiser des stages, pour la salle Loudières, les samedis 9 et 23 février et 6 avril 2019 de 14 h 30 à 17 h 30 et les jeudis 11 octobre 2018 et 17 et 31 janvier 2019 de 12 h 30 à 13 h 30 ; pour la salle Ailey, les jeudis du 13 septembre 2018 au 13 juin 2019 de 12 h 30 à 13 h 30, et les samedis du 15 septembre 2018 au 8 juin 2019 (sauf vacances scolaires, jours fériés et les 9, 16 et 23 février, 16 mars, 6,13 avril et 25 mai) de 14 h 30 à 17 h 30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

DÉCIDE

DE SIGNER avec l'association « Leop'Art » représentée par Madame Sylvie KOUKOUI, en qualité de Présidente, et domiciliée, 41/43 rue Raymond du Temple, 94300 VINCENNES, une convention de location de salle pour un montant de 3 324€ TTC (trois mille trois cent vingt quatre euros), afin d'organiser des stages, pour la salle Loudières, les samedis 9 et 23 février et 6 avril 2019 de 14 h 30 à 17 h 30 et les jeudis 11 octobre 2018 et 17 et 31 janvier 2019 de 12 h 30 à 13 h 30 ; pour la salle Ailey, les jeudis du 13 septembre 2018 au 13 juin 2019 de 12 h 30 à 13 h 30, et les samedis du 15 septembre 2018 au 8 juin 2019 (sauf vacances scolaires, jours fériés et les 9, 16 et 23 février, 16 mars, 6 et 13 avril et 25 mai) de 14 h 30 à 17 h 30 :

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20181008-Imc1H5664H1-AR Date de réception en Préfecture : 08/10/2018

Date de Publication: 08/10/2018

Pour extrait conforme, l'Adjointe au maire chargée de la culture et du tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20181008-lmc1H5664H1-AR Date de réception en Préfecture : 08/10/2018

Date de Publication : 08/10/2018